

# Consultations sur la pauvreté

---

## Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal (MMFIM)

### Table des matières

<b>Le MMFIM.....</b>	<b>2</b>
<b>Je compte MTL 2015.....</b>	<b>2</b>
<b>La situation de l'itinérance dans les villes canadiennes .....</b>	<b>3</b>
<b>La pauvreté et l'itinérance .....</b>	<b>5</b>
<b>Réduction de la pauvreté depuis 2002 .....</b>	<b>6</b>
<b>Nos recommandations .....</b>	<b>7</b>
<b>Références.....</b>	<b>8</b>

### Figures

<b>Figure 1 : Itinérance chronique dans les villes canadiennes .....</b>	<b>4</b>
<b>Figure 2 : Taux des prestations de l'aide sociale en 2014 exprimés en pourcentages de la MPC (C.-B., Alberta, Ontario, Québec) .....</b>	<b>6</b>

Pour information : [redaction@mmfim.ca](mailto:redaction@mmfim.ca)

Site web : [www.mmfim.ca](http://www.mmfim.ca)

**Montréal, le 29 janvier 2016**

## Le MMFIM

Les membres du Mouvement pour mettre fin à l'itinérance sont des représentants d'organismes à but non lucratif de l'itinérance, de refuges, du milieu des affaires, d'institutions, des chercheurs et des intervenants impliqués dans la question de l'itinérance à Montréal. Nous nous sommes regroupés pour relever ensemble le défi de vaincre l'itinérance, telle qu'on la connaît aujourd'hui à Montréal.

Nous nous rencontrons autour des valeurs que nous partageons de **respect, d'humanisme, de solidarité mobilisatrice** et pour entreprendre des **actions qui ont des résultats durables**.

Nos actions se déploient autour de trois axes stratégiques :

1. fermer la porte d'entrée à l'itinérance au moyen de la prévention
2. ouvrir la porte de sortie en accompagnant les individus pris dans le cycle de l'itinérance
3. favoriser l'inclusion dans la société et dans les communautés

Ensemble, nous réunissons une expertise montréalaise inédite et nous osons agir autrement pour transformer les attitudes tant sociétales que gouvernementales face à l'itinérance.

## Je compte MTL 2015<sup>1</sup>

Le 24 mars 2015, 537 bénévoles et 18 travailleurs de rue ont sillonné les rues de Montréal, ses stations de métro, et une partie du Montréal souterrain, pour y trouver des personnes en situation d'itinérance et les soumettre à un court questionnaire. Ils sont également allés dans les refuges. Le 25 et le 26 mars, 125 bénévoles sont allés dans les centres de jour et les soupes populaires avec le même but. Pendant les mois d'avril à juin, une équipe de recherche a contacté les refuges, logements de transition, hôpitaux, centres de détention provinciaux et centres de thérapie afin de découvrir combien de personnes itinérantes étaient dans ces lieux la nuit du 24 au 25 mars.

La méthodologie employée est généralement comparable à celle utilisée par d'autres villes canadiennes, notamment Toronto. Toutefois, elle s'en distingue par l'inclusion de centres de jour et de soupes populaires le 25 et le 26 mars et par l'exhaustivité de l'exercice de cueillette de données dans un grand éventail d'institutions et d'organismes pendant les mois qui ont suivi.

Selon le rapport final du dénombrement, le 24 mars 2015, 3016 personnes étaient en situation d'itinérance visible à Montréal. De ce nombre, 429 avaient passé la nuit dans un lieu extérieur, 1066 dans un refuge, 1041 dans un logement transitoire et 480 dans un autre lieu (hôpitaux : 76; centres de détention : 51; centres de thérapie à Montréal : 154; centres de thérapie hors Montréal : 199). Environ le quart des 3016 personnes, soit 784, étaient en situation d'itinérance chronique depuis 4 ans ou plus. Près de la moitié, 1357, étaient en situation d'itinérance épisodique, ayant connu au moins deux épisodes d'itinérance au cours des trois dernières années.

Globalement, environ le quart (24 %) des personnes identifiées comme étant en situation d'itinérance sont des femmes. Ce pourcentage varie selon le type de lieu, atteignant 54 % dans les logements transitoires, et seulement 7 % dans les lieux extérieurs. Les Autochtones constituent 10 % de l'échantillon, alors qu'ils représentent moins de 0,6 % de la population de

---

<sup>1</sup> Tiré de Latimer et al., 2015

Montréal. Les Inuits représentent 40 % de l'échantillon, tandis qu'ils ne représentent que 10 % de la population autochtone à Montréal.

Les revenus des personnes en situation d'itinérance sont dominés par les prestations d'aide ou de solidarité sociale. Les taux d'emplois déclarés sont plus élevés chez les résidents de logements transitoires, mais demeurent en deçà de 10 %. Les raisons invoquées pour expliquer le passage le plus récent à une situation d'itinérance font ressortir deux problématiques particulièrement importantes : les problèmes financiers et la dépendance aux drogues ou à l'alcool. La violence et les abus sont nettement plus souvent cités comme cause de perte de logement chez les femmes et chez les immigrants, la dépendance à l'alcool et aux drogues, moins souvent.

### La situation de l'itinérance dans les villes canadiennes<sup>2</sup>

L'itinérance chronique est une manifestation extrême de pauvreté et d'isolement social. Les visages de l'itinérance reflètent ceux et celles qui vivent cette désaffiliation et changent selon les problématiques sociales. Aujourd'hui, les hommes seuls constituent encore la majorité des personnes qui vivent l'itinérance, mais les femmes, les Autochtones, les jeunes, les enfants et les personnes âgées se trouvent aussi à la rue.

La situation de l'itinérance à Montréal ressemble beaucoup à celle des autres grandes villes canadiennes, malgré la différence entre les interventions et politiques sociales des provinces respectives. Le tableau ci-dessous présente les résultats des plus récents dénombrements ponctuels des sans-abri à Vancouver, à Calgary, à Toronto et à Montréal. Il est généralement reconnu que cette méthode donne une estimation précise de l'itinérance chronique, les personnes vivant une itinérance chronique étant les plus susceptibles d'être « comptées ».

En comparant les niveaux d'itinérance chronique dans chacune des quatre grandes villes, nous remarquons qu'ils sont similaires. S'il y a moins d'itinérance chronique à Montréal que dans les autres villes, le ratio est globalement très comparable. Par contre, à Vancouver, 45 % de ceux que l'on a dénombrés étaient en situation d'itinérance chronique alors qu'à Montréal, 60 % étaient en situation d'itinérance chronique.

---

<sup>2</sup> Tiré de Smith À paraître; Smith 2016c

**Figure 1 : Itinérance chronique dans les villes canadiennes**

	<b>Chronique</b>	<b>Ratio (chronique : population)</b>
Vancouver Pop. : 607 000 (Dénombrement : 24 mars 2015)	784 (45 %)	1:768
Calgary Pop. : 1 097 000 (Dénombrement : 16 octobre 2014)	1 457 (41,2 %)	1:752
Toronto Pop. : 2 615 000 (Dénombrement : 17 avril 2013)	2 941 (56 %)	1:884
Montréal Pop. : 1 650 000 (Dénombrement : 24 mars 2015)	1 809 (60 %)	1:912

Une façon de comprendre cette différence dans la composition de la population d'itinérants (telle que constatée à un moment donné dans le temps) est par l'examen des différences entre les politiques sociales des provinces.

En effet, les recherches comparant l'itinérance au Danemark et à New York ont constaté que la majorité des gens qui vivent dans l'itinérance à Copenhague sont en situation d'itinérance chronique (voir Benjaminsen and Andrade 2014). À New York, c'est la pauvreté qui est la cause principale de l'itinérance de la grande majorité de la population affectée.

L'État-providence au Danemark est souvent perçu comme issu d'un modèle social-démocratique (voir Esping-Andersen 1990); les politiques sociales et les prestations y sont universelles, le seuil de pauvreté est haut, et les impôts sont fortement redistributifs. À New York, et généralement aux États-Unis, l'État est « libéral », les politiques sociales et les prestations sont extrêmement ciblées, le seuil de pauvreté est sous le seuil de la pauvreté (quelle que soit sa définition), et les impôts ne sont pas très redistributifs. Au Danemark et à Copenhague, les gens ne se retrouvent pas en situation d'itinérance en raison de la pauvreté tandis qu'à New York, la pauvreté en est une des principales causes.

Certains pourraient percevoir au Canada la même tendance moins prononcée. Il serait juste de dire qu'en Alberta, jusqu'au début des années 2000, la politique sociale dominante était « d'obtenir un emploi » selon le chapitre de Donna Wood dans le livre *Welfare Reform in Canada* (Wood 2015). Pour nombre de gens en Alberta, et à Calgary en particulier, les filets de protection sociale n'étaient pas assez solides pour les empêcher de tomber en situation d'itinérance.

Même en 2014, à Calgary et à Vancouver, plus de la moitié de ceux qui ont été comptés dans les dénombrements locaux des sans-abri n'étaient pas en situation d'itinérance chronique. Il est donc plausible de conclure que, pour ces personnes qui vivent de courts épisodes d'itinérance, la pauvreté est l'un des facteurs principaux qui mènent à l'itinérance.

Cela se vérifie au Québec où le gouvernement a beaucoup plus investi dans le logement abordable et dans la lutte contre la pauvreté; moins de gens vivent de courts épisodes

d'itinérance. L'État-providence protège mieux les personnes et il y a moins d'itinérance uniquement à cause de la pauvreté. Cela est une bonne chose.

## La pauvreté et l'itinérance<sup>3</sup>

L'aide sociale est l'une des politiques les plus importantes permettant de sortir les gens de la pauvreté (ou pour les y enfermer). Le système d'aide sociale au Québec, notamment le niveau des prestations, les critères d'admissibilité et l'évolution du système dans le temps, est très similaire à celui des autres provinces. L'aide financière octroyée au moyen des programmes d'aide sociale au Québec est supérieure à celle qu'octroient les autres grandes provinces canadiennes, en particulier pour les familles, mais elle demeure bien en dessous du seuil de pauvreté (Tweddle, Battle, and Torjman 2015).

La mesure de la pauvreté utilisée au Québec, et de plus en plus au Canada, est la mesure du panier de consommation (MPC). La MPC est une mesure fondée sur le coût d'un certain « panier » de biens de consommation, notamment la nourriture, l'habillement, le logement et le transport, dont une personne a besoin pour répondre à ses besoins essentiels et à s'intégrer pleinement et librement en tant que citoyen-ne-s à notre système démocratique (voir Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion 2009). En considérant le coût du logement et d'autres biens localisés, la MPC permet de faire une comparaison plus précise de la pauvreté entre les provinces.

Le Québec est similaire aux autres provinces dans le fait qu'il différencie les prestataires de l'aide sociale en leur offrant différents<sup>4</sup> niveaux de soutien financier, avec différentes règles et conditions d'admissibilité. Les personnes qui sont dans l'incapacité de travailler en raison d'un handicap ou d'une barrière très contraignante reçoivent des prestations plus généreuses, par exemple.

Les familles avec enfants, qu'elles soient monoparentales ou biparentales, ont vu leurs prestations d'aide sociale baisser à partir de 1993, puis augmenter à partir de 2003/2004. Cette augmentation a coïncidé avec la mise en place du premier plan d'action du Québec en matière de lutte contre la pauvreté *Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir*, qui avait pour objectif principal de sortir les familles et les enfants de la pauvreté. Comme c'était le cas dans la plupart des provinces, l'aide aux personnes ayant un handicap a été plus généreuse et plus stable durant toute cette période qu'elle ne l'a été pour les personnes seules. Au Québec, les personnes handicapées reçoivent 70,6 % de la MPC. Les familles avec enfants s'en tirent un peu mieux; un couple avec deux enfants reçoit 72,6 % et une famille monoparentale avec un enfant reçoit 79,1 % de la MPC.

---

<sup>3</sup> Tiré de Smith 2016 À paraître; Smith 2016b

<sup>4</sup> L'aide sociale la plus généreuse au Canada est offerte en Alberta aux personnes qui sont gravement handicapées, *Assured Income for the Severely Handicapped* (AISH). Les prestataires de cette catégorie d'aide sociale reçoivent 97,1 % de la MPC (données de 2014); c'est la seule catégorie au pays dont le niveau d'aide octroyée est pratiquement égal à la MPC.

Comme c'est le cas dans les autres provinces canadiennes, les personnes seules aptes à travailler (qui forment la majorité de la population itinérante) ont connu une diminution continue de leurs prestations d'aide sociale depuis 1993. Il y a bien eu, certaines années, quelques petites augmentations dans les prestations d'aide sociale, notamment en 1999 et en 2004, mais dans l'ensemble, la tendance est à la baisse dans les prestations d'aide sociale depuis le milieu des années 1990 et atteint aujourd'hui environ 49 % de la MPC, un chiffre plus élevé que ce qui est offert aux personnes seules dans d'autres grandes provinces du Canada. En Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario, les personnes seules aptes à travailler reçoivent moins de 42 % de la MPC.

**Figure 2 : Taux des prestations de l'aide sociale en 2014 exprimés en pourcentages de la MPC (C.-B., Alberta, Ontario, Québec)**

	<b>CB</b>	<b>Alberta</b>	<b>Ontario</b>	<b>Québec</b>
MPC (une personne seule, apte au travail)	40,1 %	38,9 %	41,8 %	48,7 %
MPC (une personne seule avec une invalidité permanente)	58,6 %	97,1 %	69,2 %	70,6 %
MPC (un parent unique, un enfant)	62,7 %	58,6 %	66,1 %	79,1 %
MPC (un couple, deux enfants)	56,3 %	58,1 %	63,8 %	72,6 %

Les prestations d'aide offertes à tous les groupes de bénéficiaires (familles, personnes seules) sont bien en deçà du seuil de pauvreté tel qu'il est défini par la MPC au Québec. Bien que le filet de sécurité sociale du Québec soit, à bien des égards, plus généreux et plus universel que celui des autres provinces, une personne seule sur le bien-être social ne reçoit même pas la moitié de ce dont elle a besoin pour satisfaire à ses besoins essentiels.

### Réduction de la pauvreté depuis 2002<sup>5</sup>

À l'exception de la Colombie-Britannique, toutes les provinces canadiennes possèdent (ou élaborent) une forme de stratégie de réduction de la pauvreté. Les stratégies ne sont pas toujours ambitieuses ni réussies, mais elles démontrent un engagement politique à l'égard du problème de la pauvreté. Québec a sans doute été la plus ambitieuse des provinces canadiennes dans le domaine de la réduction de la pauvreté, en partie grâce à la Loi visant à lutter contre la pauvreté déposée et adoptée à l'unanimité, à l'Assemblée nationale en 2002.

Des rapports du gouvernement et des analyses universitaires ont constaté que ces efforts pour sortir les gens de la pauvreté ont mieux réussi dans le cas des familles (monoparentales ou

<sup>5</sup> Tiré de Smith 2016 À paraître; Smith 2016a

biparentales) avec enfants. Les personnes seules qui sont aptes au travail ne s'en sont toutefois pas aussi bien tirées.

Une étude du gouvernement du Québec menée en 2014 a effectué une excellente recherche nuancée sur les résultats de la politique de lutte contre la pauvreté 10 ans après sa mise en œuvre. Selon le rapport, avant la mise en œuvre du plan d'action, environ 747 000 personnes au Québec avaient un faible revenu selon la MPC. De ces 747 000 personnes, 36,9 % étaient des personnes seules, 19 % étaient des couples avec enfants, 19,7 % étaient des familles monoparentales. Les 24,4 % restants étaient d'autres types de familles (p. ex., couples sans enfants ou familles intergénérationnelles).

En 2013, le nombre de personnes à faible revenu dans la province a augmenté à 842 000 (la population totale du Québec a augmenté de plus de 500 000 personnes de 2003 à 2013). Mais, 43 % des personnes à faible revenu étaient des personnes seules, comparativement à 36,9 % en 2003. Tous les autres types de familles avaient baissé en pourcentage (de 1 % à 2 %) par rapport à la population totale de personnes à faible revenu. En d'autres termes, la province a réussi à sortir quelques familles et enfants de la pauvreté, mais dans l'intervalle, le nombre de personnes seules vivant dans la pauvreté avait augmenté.

Le troisième plan d'action pour lutter contre l'itinérance devrait bâtir sur les forces des derniers plans, mais devrait aussi apprendre de ses faiblesses. En augmentant le niveau d'aide sociale offert aux personnes seules, et en permettant les personnes seules à gagner plus d'argent pour compléter leurs revenus sans couper leurs prestations, le gouvernement peut faire en sorte que les gains tirés de ce 3<sup>e</sup> plan d'action vont être mieux repartis entre les différentes catégories des personnes pauvres.

## Nos recommandations

1. **Maintenir l'effort envers les familles, avec et sans enfants.**
2. **Augmenter le soutien aux personnes seules pour les aider à sortir de l'itinérance ou à l'éviter.**

Le niveau d'aide sociale devrait s'approcher à la mesure du panier de consommation (MPC); actuellement, les personnes seules reçoivent moins de la moitié de la MPC.

3. **Miser davantage sur les programmes et les efforts pour promouvoir l'intégration économique des personnes sur l'aide sociale et notamment celles qui sont sans-abri.**

L'exemption des gains (établie à 200 \$ par mois depuis 1998) doit être significativement augmentée. Une exemption des gains rehaussée et indexée offrira une porte de sortie de l'itinérance et une opportunité d'inclusion sociale sans coût pour le gouvernement.

4. **Offrir un meilleur soutien aux personnes qui souffrent de discrimination sur le marché du travail, notamment les personnes sortant du milieu carcéral, les personnes autochtones, les femmes, les personnes de plus de 45 ans, les immigrants et les réfugiés, etc.**
  - Des programmes d'insertion à l'emploi;
  - La sensibilisation du secteur privé;
  - Les banques d'emploi avec plus d'opportunités adaptées à leurs besoins.
  
5. **Continuer à améliorer l'accès au logement.**
  1. Renforcer le programme Allocation logement, un outil important de la prévention de l'itinérance.
    - i. L'aide maximale du programme Allocation logement devrait être augmentée (il est présentement environ 80 \$ par ménage).
    - ii. Le programme est présentement offert aux personnes seules de 50 ans ou plus, les couples dont un des conjoints est âgé de 50 ans ou plus, et les familles ayant au moins un enfant à la charge. Il faut poursuivre l'ouverture de l'admissibilité à ce programme en réduisant l'âge minimal.
    - iii. Mieux promouvoir le programme comme étant un outil important de prévention de l'itinérance.
  2. Poursuivre le programme AccèsLogis.
  
6. **Soutenir les efforts en vue de mieux connaître et suivre la population itinérante et l'évolution de la population qui vit en pauvreté (tel que définie par le MPC).**
  - Sans les données précises et fiables, c'est difficile, voire impossible, de bâtir des programmes efficaces.
  - Suivre les tendances en itinérance, par exemple l'augmentation de l'itinérance chez les jeunes, les femmes, les personnes autochtones et les personnes âgées, offre un indicateur précis des tendances et évolution dans la société.

## Références

Benjaminsen, Lars, and Stefan Bastholm Andrade. 2014. "Testing a Typology of Homelessness Across Welfare Regimes: Shelter Use in Denmark and the USA." » *Housing Studies, DOI*.

Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. 2013. « La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : État de situation 2013. »

City of Toronto. 2013. « 2013 Street Needs Assessment Results. »

Esping-Andersen, Gøsta. 1990. *The Three Worlds of Welfare Capitalism*. Princeton, N.J: Princeton University Press.

Latimer, Eric, James Macgregor, Christian Méthot, and Alison Smith. 2015. *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance à Montréal le 24 mars 2015*. Montréal, Québec : ville de Montréal.

Smith, Alison. À paraître. « Filling the Gap : Cities and the Fight Against Homelessness in Canada. » Thèse de doctorat, Université de Montréal.

----- 2016a. La pauvreté au Québec - 3<sup>e</sup> partie : réduction de la pauvreté. Le 26 janvier. <http://www.mmfim.ca/la-pauvrete-au-quebec-3e-partie-reduction-de-la-pauvrete/>

----- 2016b. La pauvreté au Québec - 2<sup>e</sup> partie : l'aide sociale. Le 25 janvier. <http://www.mmfim.ca/la-pauvrete-au-quebec-2e-partie-laide-sociale/>

----- 2016c. La pauvreté au Québec - 1<sup>er</sup> partie : situation de l'itinérance dans les plus grandes villes du Canada. Le 23 janvier. <http://www.mmfim.ca/la-pauvrete-au-quebec-1re-partie-situation-de-litinerance-chronique-dans-les-plus-grandes-villes-du-canada/>

Thomson, Matt. 2015. « Vancouver Homeless Count 2015. »

Turner, Alina. 2015. *2014 Alberta Point-in-Time Homeless Count : Provincial Report*. Calgary : 7 cities on housing and homelessness.

Tweddle, Anne, Ken Battle, and Sherri Torjman. 2015. *Welfare in Canada, 2014*. The Caledon Institute.

Wood, Donna E. 2015. « The State of Social Assistance in Alberta. » In *Welfare Reform in Canada*, eds. Daniel Béland and Pierre-Marc Daigneault. Toronto : University of Toronto Press.